

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Franche-Comté

NOR : SASR1030566A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Franche-Comté :

1° Au titre du c (1°) de l'article D. 1432-15 (I), représentante de l'État : Mme Joëlle LE MOUËL, préfète du Jura.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Jean-Luc MIGNON, titulaire ; M. Pierre FIORINI, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Jean-Claude PERRIN, titulaire ; M. Raymond GALLOTTE, suppléant, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

M. Roland BRENIAUX titulaire ; M. Yves DOISE suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Jean-Marie VOGEL, titulaire ; M. Daniel GUELDRY, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Robert MILLARDET, titulaire ; M. Anthony JEANBOURQUIN, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

Mme Marie-Claude GUIGNARD, titulaire ; M. Vincent ACHARD, suppléant, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Mme Marie-Odile METIN, titulaire ; M. Frédéric CAVAGNAC, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

Mme Lucrèce BOITEUX, titulaire ; M. Robert DAGUENET, suppléant, désignés par la Mutualité sociale agricole.

d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Jean-Claude BRADY, titulaire ; M. François LANGUILLE, suppléant, désignés par le Régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

Mme Marie-Guite DUFAY, titulaire ; Mme Véronique MOUGEY-GLORIOD, suppléante, désignées par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

M. Claude JEANNEROT, titulaire, M. Jean RAQUIN, suppléant, et M. Michel WEYERMANN, titulaire, M. Yves ACKERMANN, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

M. Michel HAON, titulaire ; M. Pierre BURTHEY, suppléant.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. Bernard THIEBAUD, titulaire ; Mme Jeannine CHAMPROBERT, suppléante.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

Mme Francine FORESTI, titulaire ; Mme Anny AUGE, suppléante.

5° Personnalités qualifiées :

M. Roger DURAND, préfet honoraire.

M. Christian MAGNIN FEYSOT, président de l'Association des représentants des usagers dans les cliniques, les associations et les hôpitaux de Franche-Comté.

M. Jean-Paul VERGON, président de l'Association d'aide aux personnes atteintes de cancer et à leurs familles.

M. Pascal HUDRY.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentantes du personnel, désignées par le directeur général de l'agence régionale de santé dans l'attente de la constitution du comité d'agence : Mme Sylvia CARBONEL ; Mme Natacha SEGAUT.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité
et de la fonction publique,*

ÉRIC WOERTH

La ministre de la santé et des sports,

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN